

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

- Procès-verbal -

L'assemblée générale annuelle (AGA) 2023 de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon a été tenue, sous la présidence de Madame Solange Oigny, le 18 avril 2023, à 18 h 30 par conférence web.

ÉTAIENT PRÉSENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Solange Oigny, présidente de la Caisse qui agit en tant que présidente d'assemblée
- Ginette Laurencelle, secrétaire

PERSONNEL DE LA CAISSE :

- Marie Chantal Loïselle, directrice générale
- Marie-Ève Hamel, conseillère - communications
- Audrey Villiard, adjointe – direction générale

INVITÉE :

- Natalie Poirier, animatrice de l'assemblée - Firme Eklosion

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS :

- 81 membres ont participé en direct à l'AGA
- 63 écoutes en rediffusion
- Total d'écoutes : 144

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Solange Oigny, présidente, souhaite la bienvenue à ceux et celles qui se sont joints à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Solange Oigny rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse admit depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Les membres de plein droit pourront voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, l'animatrice Natalie Poirier présente les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions de l'assemblée.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer 2 scrutateurs. Étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir, Solange Oigny recommande de nommer Marie-Ève Hamel et Audrey Villiard.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, la proposition de nommer Marie-Ève Hamel et Audrey Villiard comme scrutatrices est adoptée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par Ginette Laurencelle, secrétaire du conseil d'administration :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Rapport financier
- 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Proposition soumise au vote

- 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes – vote en différé)
- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

- 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidatures
- 5.2.3 Élection par acclamation
- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, la proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2022

La Caisse a tenu en avril 2022 une assemblée générale annuelle. Puisque le document est disponible sur le site internet de la Caisse, nous n'en faisons pas la lecture ni le résumé.

Nous devons procéder maintenant à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Solange Oligny, présidente du conseil d'administration, débute son rapport avec la présentation des membres du conseil d'administration de la caisse (incluant elle-même) :

David Albert	Janie Fradette	Frédéric Montminy
Éric Bachand	Hélène Gingras	Solange Oligny
William Bédard	Ginette Laurencelle	Sophia Plante
Keven Blondin	Guillaume Merveille	Diane D. Rémillard
Jacques Dignard	Sandra Montcalm	

Elle profite de l'occasion pour remercier Messieurs Éric Bachand et Guillaume Merveille pour leur engagement au sein du conseil d'administration depuis plusieurs années. En effet, leur mandat se termine ce soir.

La présidente poursuit avec le départ de Madame Diane Daigneault-Rémillard. Elle en profite pour souligner son engagement et son dévouement exceptionnel au sein de Desjardins depuis plus de 25 ans. Celle-ci a décidé de ne pas se représenter et nous ne

pouvions donc pas passer sous silence sa contribution exceptionnelle.

Au courant des derniers mois, une poussée de l'inflation a été observée. Parmi nos différentes façons de soutenir les gens, le Fonds du Grand Mouvement est l'une de nos initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$), ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. Dans notre région, ce sont trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars (3 483 594 \$) qui ont été remis à 13 organismes depuis 2017.

Un autre levier sur lequel la caisse s'appuie pour exercer son leadership à l'échelle locale c'est le Fonds d'aide au développement du milieu, sur lequel vous allez vous prononcer plus tard lors de cette assemblée. En choisissant d'affecter une partie de nos excédents à ce fonds, vous soutenez directement des initiatives qui sont structurantes pour notre milieu. Nos investissements vous seront détaillés plus tard.

La jeunesse est une priorité chez Desjardins. Notre organisation est persuadée que permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société. Avec notre programme phare Tous engagés pour la jeunesse, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent quatre-vingts millions (80 M\$) d'investissements en 2022.

De grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, de rehausser notre sécurité et de poursuivre notre transformation numérique.

Les membres du conseil d'administration continuent de suivre l'évolution des habitudes transactionnelles de nos membres pour leur offrir des services qui répondent à leurs besoins et à l'utilisation qu'ils en font. Ainsi, le conseil d'administration a pris la décision de fermer 1 guichet automatique le 15 juin prochain, soit celui situé au 113, rue Saint-Pierre à Saint-Constant. Bien sûr, nous serons là pour accompagner les membres touchés par ce changement.

Voici une belle réalisation, soit ; la remise de la bourse Maurice Monière. Cette bourse vise à reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution d'un membre Desjardins dans sa communauté.

C'est ainsi qu'un montant de 500 \$ a été remis à Monsieur Donat Marchand, de Saint-Michel, pour lui reconnaître plus de 50 ans d'engagement bénévole au sein de sa communauté, et ce n'est pas tout! M. Marchand a aussi pu remettre un montant de 1 000 \$ au Club optimiste de Saint-Michel. Nous sommes fiers d'honorer ainsi la mémoire de M. Maurice Monière, grand coopérateur émérite qui a œuvré au sein du conseil

d'administration de la caisse, dont 17 années à titre de président du conseil d'administration. C'est toute une fierté!

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Voici le moment de présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Solange Oigny déclare :

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Marie Chantal Loïselle, directrice générale, présente les résultats financiers de la dernière année. Une vidéo contenant les résultats au 31 décembre 2022 de la caisse est diffusée aux personnes présentes en ligne.

La directrice générale commente les résultats financiers de la Caisse pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

Elle énumère quelques résultats quant à l'épargne et les placements, les actifs et passifs, les avoirs, les revenus, la dotation à la provision pour pertes de crédit, les autres frais et les excédents d'exploitation.

Madame Loïselle tient à remercier les membres pour leur confiance envers notre caisse. Un merci spécial à sa merveilleuse équipe. Travailler dans l'intérêt de nos membres est ce qui les anime au quotidien, et c'est une immense source de fierté pour moi. Finalement, elle remercie les administrateurs pour leur confiance et pour leur implication au sein de la caisse.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Une capsule vidéo est diffusée pour illustrer l'ensemble des contributions de la Caisse à la communauté.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, aux dons et aux commandites, nous appuyons un grand nombre d'organismes qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté.

Ce sont 417 348 \$ qui ont été redistribués dans notre communauté en 2022. Nous sommes fiers d'avoir remis un montant de 280 353 \$ grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité. Ce montant qui a été investi dans la communauté au cours de 2022 nous a permis une récupération d'impôt de 74 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1 237 000 \$.

La directrice générale explique que les sommes disponibles au 31 décembre 2022 proviennent des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve.

Elle précise qu'il est d'ailleurs nécessaire de converser un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Notez toutefois que, les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs du conseil d'administration.

Concernant les dons et commandites, c'est un montant de 136 994 \$ qui a été remis. Voici la répartition des sommes par secteurs.

Montants investis en 2022

Dons et commandites

- Éducation : 4 060 \$
- Santé et saines habitudes de vie : 57 255 \$
- Culture : 1 000 \$
- Développement économique : 500 \$
- Engagement social et humanitaire : 74 179 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comment peut-on déposer une demande d'aide financière à la Caisse?

La présidente explique que les membres n'ont qu'à se rendre sur le site Internet de la caisse et allez dans la section « Engagement dans la communauté ». Vous y retrouverez dans cette section notre politique d'investissement ainsi que le formulaire de demande. Pour toutes questions, je vous invite à communiquer avec la caisse, nos experts en la matière se feront un plaisir de répondre à vos questions. Aucune autre question n'est adressée.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Solange Oigny précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Voici la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	9 547 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	45 761 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	206 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	18 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	55 532 k\$
Affectation au FADM	(474) k\$
Affectation à la RRE	(15 992) k\$
Affectation à la réserve générale	(39 067) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après ce soir. Les modalités et précisions sur la façon de voter seront expliquées plus tard.

PRÉSENTATION DE LA RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

Nous poursuivons avec la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et des taux de ristournes.

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES		
RISTOURNE VOLUMES ³	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN \$
Comptes		445 k\$
Épargne et placements		361 k\$
Fonds	0,58 \$	190 k\$
Prêts et marges de crédit		969 k\$
RISTOURNE ASSURANCES⁴	23 \$/1 000 \$ de prime	465 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	229 k\$
RISTOURNE PRODUITS⁴	Montant de 50 \$⁵	594 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	68 k\$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE d'adopter cette recommandation.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumis au vote après ce soir. Les modalités et précisions sur la façon de voter seront expliquées plus tard.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 *Nomination des officiers pour la période d'élection*

Madame Solange Oigny mentionne qu'en tant que présidente du conseil d'administration, et tel que le prévoit notre règlement, qu'elle agira comme présidente d'élection. Madame Ginette Laurencelle agira comme secrétaire d'élection afin d'assurer le bon déroulement des votes pendant l'assemblée. D'ailleurs elle sera assistée des personnes scrutatrices nommées précédemment.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidatures

Ginette Laurencelle est invitée à faire cette présentation. Elle souligne que l'appel de candidatures s'est tenu à partir du 20 janvier, et ce pour une période de 20 jours conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*.

Elle poursuit en indiquant que pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un des domaines suivants : comptabilité, expertise en milieu agricole, média et communication et expertise en éducation
- 3 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 2 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus
- 1 représentant d'une communauté culturelle

Ainsi que :

- 2 postes pour le groupe A : Secteur Roussillon
- 2 postes pour le groupe B : Secteur Moissons
- 1 poste pour le groupe C : Universel

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse.

Nous poursuivons avec la présentation des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour les postes réservés à des groupes :

Pour le groupe A – Secteur Roussillon

Hélène Gingras

Pour le groupe B – Secteur Moissons

Hélène Boulet

Lorraine Piette

Pour le groupe C – Universel

Patrick Mekhaël

5.2.3 Élection par acclamation

Solange Oligny mentionne que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration. Elle indique que nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler pour 1 des 2 groupes.

La présidente d'élection peut donc dès ce soir déclarer élu aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Pour l'un des 2 postes réservés au Groupe A :

Hélène Gingras

Pour les 2 postes réservés au Groupe B :

Hélène Boulet et Lorraine Piette

Pour le poste réservé au Groupe :

Patrick Mekhaël

La présidente offre ses félicitations aux nouveaux élus.

Elle poursuit en annonçant qu'en complément de cette élection par acclamation, un poste réservé à au groupe A demeure vacant.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Natalie Poirier, animatrice de l'assemblée, donne des précisions sur l'exercice du vote. Seuls les membres de plein droit pourront voter.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle explique que pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ».

- Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes.
- Vous pouvez aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habiletés à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD.
- Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la Caisse.

- Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Et si vous n'avez pas Accès D ou que vous êtes moins à l'aise avec la technologie, nous avons une nouveauté cette année ; les membres auront la possibilité d'effectuer leurs votes avec une borne de votation! Ce jeudi 20 avril, vous pourrez vous rendre dans l'un de nos 3 centres de services pour pouvoir le faire. Nous aurons des employés dédiés pour vous accompagner.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

24 à 48 heures après la fin de la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir. Les résultats des votes seront aussi publiés sur la page Facebook de la Caisse.

Enfin, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois vous mentionner que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, vous seriez alors invités à participer à la suite de l'assemblée à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Solange Oigny remercie tous les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle. Nous comptons sur vous pour faire de la Caisse des Moissons-et-de-Roussillon une coopérative dont nous continuerons d'être fiers. Merci encore une fois de votre confiance.

J'en profite pour remercier tous les membres du conseil d'administration et féliciter tous nos nouveaux élus par acclamation! Un merci spécial à la directrice générale, Marie Chantal Loiselle ainsi qu'au personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

95,4 % des membres ont voté en faveur de la recommandation (4,6 % / contre).

La proposition est donc **Adoptée**.

C'est 847 membres qui ont voté au cours de la période de votation.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 24 avril 2023.

Solange Oligny, présidente

Ginette Laurencelle, secrétaire